

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
**Modification de la
composition du
service commun
« Direction
Générale des
Services »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 11 mars 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 22

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
4 mars 2022

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
24 mars 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Étaient représentés : M. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent TOIRON), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Benoit VALARIER), Jean-François BERENGUEL (Laurent SUAU), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Patricia ROUSSON (François ROBIN) Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Créé par délibération du 31 août 2021 pour la Ville de Mende et du 24 août 2021 pour la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » le service commun « Direction Générale des Services » a pour objectif l'optimisation des services et des ressources. Lors de sa création, seul le poste de Directeur Général de Service existait. Désormais, il convient de compléter ce service avec le recrutement d'un directeur général adjoint au grade d'attaché territorial principal.

Les missions et le mode de gestion restent inchangés. Les deux agents (DGS et DGSA) affectés en totalité à ce service et exercent leurs fonctions pour ces deux entités parties prenantes au service commun.

Le coût global du service commun « Direction Générale des Services » est réparti comme suit :

- Ville de MENDE : 50 %
- Communauté de Communes Cœur de Lozère : 50 %

Une convention jointe en annexe régit l'ensemble des dispositions relatives à la mise en œuvre du service commun « Direction Générale des Services ».

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** la modification de la composition du service commun comme suit :
 - Un poste de directeur général
 - Un poste de directeur général adjoint ressources, attaché territorial principal
- **D'APPROUVER** le projet de convention ci-joint,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le projet de convention ainsi que l'ensemble des pièces inhérentes à la mise en œuvre de la présente décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 mars 2022
Le Président,
Laurent SUAOU